Livret d'accueil du résident

Hôpital Intercommunal de la Presqu'île

Résidence
Fleur de sel
Guérande

E.H.P.A.D. - U.S.L.D. - U.H.R. - Accueil de jour - Hébergement temporaire

Résidence
Côte Sauvage
Le Croisic

E.H.P.A.D. - PASA

Résidence
Les Lauriers
Le Croisic

E.H.P.A.D.

Résidence les Lauriers

LES LIEUX

L'établissement vous accueille sur le site de Guérande ou sur celui du Croisic, en fonction de votre lieu de résidence ou de celui de votre famille.

Nous vous prenons en charge quel que soit votre degré d'autonomie défini selon la « grille AGGIR » remplie par le médecin référent.

Cette grille est codifiée selon des critères de toilette, mobilité, cohérence, etc… qui sont côtés en A, B ou C.

Un résultat entre 1 et 6 est obtenu (1 = grande dépendance ; 6 = autonomie complète) qui détermine votre service d'accueil.

Au cours du séjour, cette évaluation sera réactualisée ; vous pourrez changer de service si votre prise en charge le nécessite.

une chambre d'EHPAD

L'établissement est heureux de vous accueillir

- La charte de la personne âgée dépendante
- La charte de la personne accueillie

sont affichées au sein du service et annexées au présent livret d'accueil.

L'établissement y adhère pleinement et met tout en œuvre pour les appliquer.

Votre contrat de séjour

Un contrat de séjour sera signé à votre arrivée ainsi qu'un règlement de fonctionnement et un projet de vie personnalisé élaboré avec vous dans les mois suivant votre admission.

Avant votre admission, le dossier national d'inscription a été renseigné et complété (partie administrative, médicale et ressources financières).

Accueil de jour

Carte Vitale et Mutuelle

Par simplification confiez votre carte vitale et votre carte de mutuelle à l'équipe soignante.

Affection Longue Durée

Pour un suivi des prises en charge, il vous sera demandé la pathologie pour laquelle vous êtes en ALD et pour quelle durée.

VOS FRAIS DE SÉJOUR

Le prix de journée est fixé annuellement par le conseil Général.

Vos frais de séjour se composent d'un tarif hébergement et d'un tarif dépendance. Le forfait hébergement est à votre charge ou à celle de votre famille ainsi que le tarif dépendance Gir 5-6.

Ce prix de journée est complété par un forfait soins qui est versé à l'établissement par la caisse d'assurance maladie sous forme d'une dotation. L'Aide Personnalisée à l'autonomie (A.P.A.) est également versée à l'établissement sous forme de dotation par le Conseil Général. En cas de domiciliation hors de ce département, veuillez vous renseigner auprès du Bureau des Entrées.

Si vos ressources ne vous permettent pas de régler vos frais de séjour, vous avez la possibilité de demander :

- L'allocation au logement attribuée selon certaines conditions par la Caisse d'Allocations Familiales (renseignez-vous auprès du bureau des entrées),
- L'aide sociale aux personnes âgées auprès du Conseil Général.

Des frais annexes sont à votre charge : vêtements personnels, nécessaire de toilette (sauf papier hygiénique), pédicure, coiffeur, manucure, etc.

Il est impératif que vous souscriviez une assurance responsabilité civile si vous n'en avez pas déjà une pour faire face à tout dommage.

Salle de Rééducation

PASA

L'ensemble des prestations médicales est pris en charge par l'établissement sauf les transports sanitaires, les consultations de médecins spécialistes, les actes coûteux de radiologie (IRM, scanner), les bas à varice, les prothèses dentaires, auditives et optiques etc… qui pourront être remboursés par votre caisse de sécurité sociale et votre mutuelle que nous vous recommandons de conserver.

DÉPÔT DE GARANTIE

Conformément à l'article R 314-149 du Code de l'Action Sociale et des Famille, le résident verse un dépôt de garantie à son arrivée dans l'établissement.
Il est demandé par l'établissement pour garantir le paiement des frais de séjour et prendre en charge les réparations ou charges liées à la dégradation du fait du résident constatée dans les locaux privatifs mis à disposition du résident.

CONTRAT OBSÈQUES

Vous avez souscrit un contrat, signalez-le au responsable de votre service. N'hésitez pas à nous faire part de vos souhaits de fin de vie, afin que nous respections au mieux vos volontés.

SÉCURITÉ

1/ Identification :

La photographie du résident est intégrée au dossier patient informatisé pour sécuriser les soins, notamment la distribution des médicaments, et en cas de fugue/errance. Un bracelet d'identification peut également être porté.

2/ Dispositif anti-errance

Afin de sécuriser les allées et venues du résident, l'établissement dispose d'un système anti-errance avec pose de bracelet sur prescription médicale.

Atelier musique

Votre chambre

Personnalisez votre chambre en y installant des objets personnels, photos, petits meubles (mais en évitant l'encombrement de l'espace).
Les carpettes et descentes de lits ne sont pas autorisées.

Repas

Les menus et horaires sont affichés dans chaque service.
Votre famille et vos amis peuvent partager ce moment (participation financière). Veuillez en faire la demande au service.

Animation et loisirs :

Une bibliothèque est à votre disposition. Une équipe d'animation propose des activités internes et des déplacements extérieurs ainsi que diverses festivités tout au long de l'année. Le programme est affiché dans les lieux de vie. La participation des familles aux animations est possible et encouragée. Des associations de bénévoles complètent cette équipe et proposent certaines animations (associations La Roselière à Guérande et Les Petits Plus au Croisic).

Horaires des visites

Pour votre sécurité, les bâtiments sont fermés de 21h00 à 6h30 environ.

Bruit

Afin de préserver les libertés et la tranquillité de chacun, il est recommandé de se munir d'un casque sans fil pour écouter la télévision ou toute autre source sonore.

Culte

Un aumônier laïque du culte catholique organise des offices réguliers.
Une équipe de bénévoles propose également des visites hebdomadaires.
Pour les autres cultes, renseignez-vous auprès du cadre du service.

Absences et sorties

Vous sortez quand bon vous semble, mais n'oubliez pas de prévenir, surtout si vous ne prenez pas vos repas ou rentrez plus tard.

Télévision

Si vous le souhaitez, apportez votre téléviseur. Selon la vétusté de celui-ci, un certificat de contrôle vous sera demandé. La redevance TV est à votre charge. Seules les chaînes nationales sont fournies.

Téléphone

Une ligne directe peut être installée ; adressez-vous au bureau des entrées.

Animaux

L'accès des animaux est réglementé : adressez-vous au cadre du service.

Coiffure - Pédicure - Esthéticienne

Faites venir votre coiffeur, pédicure, esthéticienne.. habituel ou profitez de ceux qui interviennent dans l'établissement. Rémunérés par vos soins, ils sont à votre disposition certains jours.

Alcool

Le résident peut consommer de l'alcool sans perturber la vie collective et sans en fournir aux autres résidents.

Apports d'aliments ou d'alcool lors de visites : afin de respecter une éventuelle restriction alimentaire, il est interdit de donner des aliments et boissons aux résidents.

Internet

Un accès est disponible à la salle Gwenrann à Guérande. Adressez-vous au service animation.

Tabac - Cigarette électronique

Il est strictement interdit de fumer et de vapoter dans les bâtiments et les lieux couverts.

Atelier jardinage

Linge

Les draps, serviettes de toilette et serviettes de table sont fournis et entretenus par l'établissement. Vos vêtements doivent être marqués.
Les étiquettes d'identification sont disponibles auprès du cadre de santé. L'entretien du linge personnel peut s'effectuer, au choix par votre famille, ou par l'établissement. Les vêtements fragiles sont à éviter.

Courrier

Pour recevoir votre courrier, le journal, voici l'adresse à indiquer :

Pour expédier votre courrier, déposez-le dans la boîte aux lettres du service, ou confiez-le au personnel.

ARGENT ET VALEURS

Il est vivement conseillé de ne pas apporter d'objet précieux ou de sommes d'argent importantes. La responsabilité de l'établissement ne saurait être engagée en cas de perte ou de vol.

VOTRE HEBERGEMENT PERMANENT EN E.H.P.A.D. OU U.S.L.D.

Suivant votre degré d'autonomie, vous serez hébergé(e) en EHPAD (Établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ou USLD (Unité de soins de longue durée) dans des unités ouvertes ou spécifiques :

HEBERGEMENT SPECIFIQUE

1) Site de Guérande

Deux unités sécurisées reçoivent les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées ;

L'U.H.R. (Unité d'hébergement renforcé) accueille en séjour séquentiel des malades présentant des troubles sévères du comportement.

Lorsque l'état de santé du malade est stabilisé, il doit retourner à domicile ou dans un autre service d'hébergement adapté à sa dépendance.

2) Site du Croisic

- le PASA (Pôle d'activités et de soins adaptés) reçoit 14 résidents de la Côte Sauvage ou des Lauriers pour des ateliers thérapeutiques avec pour objectifs le maintien de leurs capacités cognitives, physiques et sensorielles, ainsi que de canaliser les troubles du comportement.

ALTERNATIVES A L'HEBERGEMENT SUR LE SITE DE GUERANDE

1) 4 lits d'hébergement temporaire sont proposés à la Résidence Fleur de Sel.
2) 6 places d'accueil de jour permettent de recevoir du lundi au vendredi de 10h00 à 17h00 à la journée ou à la ½ journée des personnes âgées du domicile pour des ateliers (lecture, gym, cuisine...).

NB : l'établissement est un lieu de vie, de soins et de formation. Des stagiaires peuvent être amenés à intervenir auprès de la personne hébergée. L'établissement vous demande d'être indulgent et compréhensif. MERCI.

CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Faites vos suggestions et propositions pour améliorer l'accueil, la vie quotidienne, les animations, etc. par l'intermédiaire des résidents et des familles élus siégeant au conseil de la vie sociale.

Déposez vos propositions dans les boîtes à lettres de chaque service.

COMMISSION DES USAGERS

La CDU veille au respect de vos droits et facilite vos démarches en cas de plainte et réclamation.

Les noms des membres de la CDU sont affichés au bureau des entrées.

Pour contacter les représentants des usagers :
maison-des-usagers@hli-presquile.fr

COMITÉ BIENTRAITANCE

Dans l'établissement, il existe un Comité « bientraitance » regroupant des soignants pour réfléchir sur les pratiques professionnelles.

Salle de soins

Repas

QUELQUES DÉFINITIONS ...

Vous serez amené à préciser les noms de la personne de confiance à prévenir ou du référent familial, qui sont-elles ?

▪ La personne de confiance :

La personne de confiance vous accompagne dans vos démarches afin de vous aider dans vos décisions. Mais elle ne se substitue pas à vous lorsque vous êtes en capacité d'exprimer votre volonté. Elle sera votre interlocuteur privilégié dans le cas contraire.

▪ La personne à prévenir :

La personne à contacter en cas de besoin (adresse et numéro de téléphone obligatoires).

▪ Le référent familial :

Quelqu'un de la famille. Il peut être le même que la personne de confiance et/ou la personne à prévenir. Il est l'interlocuteur de l'équipe soignante et il gère les besoins quotidiens de la personne hébergée, autres que ceux fournis par l'établissement.

Vous êtes libre de décider si vous souhaitez ou non que votre famille soit informée des décisions médicales qui vous concernent, d'accepter ou de refuser des traitements de maintien en vie et d'établir des directives anticipées.

DOSSIER MÉDICAL

▪ Communication du dossier médical

Un dossier médical est constitué au sein de l'établissement. Il comporte toutes les informations de santé vous concernant. Elles peuvent vous être communiquées soit directement, soit par l'intermédiaire d'un médecin que vous choisissez librement. Vous pouvez également consulter sur place votre dossier, avec ou sans accompagnement d'un médecin, selon votre choix.

▪ Protection des données personnelles

L'établissement dispose d'un système informatique - dossier médical, dossier administratif, dossier d'inscription, messagerie sécurisée - destiné à faciliter la continuité des soins, l'analyse de l'activité, la réalisation de travaux statistiques, la facturation, la transmission des feuilles de soins, l'échange de données avec d'autres professionnels de santé ou structures sanitaires, médico-sociale ou sociale, etc ...
Les informations recueillies lors de votre séjour feront l'objet d'un enregistrement informatique et d'un traitement automatisé*.
Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification pour motif légitime, d'opposition aux recueils, à l'hébergement et aux traitements de données nominatives vous concernant, en adressant une demande écrite au directeur.
Le droit d'opposition ne s'exerce que si le traitement des données ne répond pas à une obligation légale.
Les informations recueillies sont protégées par le secret professionnel.
Au sein d'une équipe de soins, les informations sont réputées confiées par la personne à l'ensemble de l'équipe. Néanmoins, vous avez le droit d'exercer une opposition à l'échange et au partage d'informations vous concernant.

** Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Règlement Général de Protection des Données en vigueur à partir du 25 mai 2018.*

Hôpital
Intercommunal
de la Presqu'île

Bienvenue aux résidences Les Lauriers, Côte Sauvage au Croisic et Fleur de sel à Guérande.

Pour contacter le cadre de santé

Résidence « Fleur de sel » à Guérande :
(42 lits d'USLD, 102 lits d'EHPAD,
4 places d'hébergement temporaire et 6 places d'accueil de jour)
Unités 1, 2 ,9 et 10 : 02 40 62 64 68
Unités 3, 4, 5, 6, 7 et 8 : 02 40 62 64 67
Hébergement temporaire et accueil de jour : 02 40 62 64 61

Résidence « Les Lauriers » au Croisic :
(80 lits d'EHPAD)
02 40 62 66 06

Résidence « Côte Sauvage » au Croisic :
(80 lits d'EHPAD et 12 places de PASA)
02 40 62 66 05

Pour contacter le directeur : 02 40 62 65 02

Si vous avez besoin, n'hésitez pas à contacter :

Le bureau des entrées :

- **Sur le Site de Guérande :**
  du lundi au vendredi de 8h30 à 18h00 et le samedi, de 8h30 à 16h30
  ☎ 02 40 62 65 30
- **Sur le Site du Croisic :**
  du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00
  ☎ 02 40 62 45 74

Ainsi que l'assistant social de 9h30 à 16 h 00 : 02 40 62 64 97

Qui vous aideront dans vos démarches administratives.

Edstuaire Tel : 02 40 00 98 98 - RCS B 330267733 - 100253 - B019 - Photo JF Farouault